

ABONNEMENT

Saumur :	
En un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	30
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 JUIN

La Correspondance Nationale publie en tête de ses colonnes les lignes suivantes :

« Les monarchistes se préoccupent avec raison de savoir quelle doit être leur attitude vis-à-vis de la Ligue « de la consultation nationale » qui vient d'être fondée par le comité issu de la droite de la Chambre des députés.

« Ce Comité a pris une grande partie du programme tracé dans les Instructions du Comte de Paris. A la phrase « consultation directe de la nation » qui avait d'abord été adoptée dans une réunion des députés de la droite, il a substitué le titre actuel de la Ligue. Il a ainsi nettement proclamé que le pays peut aussi bien parler par la voix d'une assemblée élue à cet effet que par celle d'un plébiscite. Il a reconnu implicitement par là que pour remplir loyalement la troisième partie de son programme, le mieux serait que l'Assemblée fût appelée à statuer sur les destinées de la France et que le vote populaire se prononcât ensuite sur ses décisions.

« Ce programme, acceptable par tous les conservateurs, peut parfaitement être adopté par les monarchistes, pourvu qu'ils ne cessent en même temps de poursuivre ouvertement la réalisation complète de leur, c'est-à-dire le rétablissement de la forme de gouvernement à laquelle ils empruntent leur nom.

« La Ligue, en sollicitant d'eux une simple adhésion individuelle, ne leur demande qu'un appui normal qu'il est juste de laisser à chacun la liberté de donner.

« Le comité des douze, comité essentiellement parlementaire, est dans son rôle en préparant un terrain sur lequel pourra se cimenter à la veille des élections l'union de tous les conservateurs décidés à obtenir pour le pays le droit de disposer librement de ses destinées. Dans ces conditions, il doit être approuvé et encouragé.

« Mais pour servir efficacement leur propre cause et les intérêts immédiats de tous

les conservateurs, il importe que les monarchistes maintiennent fermement l'intégralité de leur programme et l'indépendance de leur organisation politique. Ce serait pour eux compromettre l'un et l'autre que de s'affilier à une association comprenant des éléments étrangers au parti, soit par l'engagement d'une cotisation personnelle, soit par l'adhésion des Comités qui ont actuellement leur confiance et celle de leur chef.

« Nos lecteurs, après avoir lu cette note dont ils ne peuvent ignorer la haute inspiration, seront en garde contre les interprétations erronées des instructions du Prince et des paroles de ses représentants. Il faut cependant leur rappeler, à propos d'un article publié par le *Gaulois* du 26 juin, qu'aucun journal n'a mandat pour parler au nom du Comte de Paris et que les notes contenant une direction politique sont insérées dans la *Correspondance Nationale*. »

## LE DIEU DES MONARQUES

Tandis que ministres et préfets, en France, pataugent plus ou moins avant de découvrir le moyen de réprimer le vice et l'obsécité publics, la reine d'Angleterre, elle, n'y va pas par quatre chemins, et, en un article, elle formule un code complet de répression :

« Nous, Victoria, reine, le plus religieusement et le plus sérieusement, considérant que notre devoir indispensable est de mettre nos soins à préserver, au-dessus de toutes choses, en même temps qu'à faire progresser le respect et l'honneur qui sont dus au Dieu tout-puissant, et à poursuivre et supprimer tout vice, profanation, débauche, immoralité, qui déplaisent tant à Dieu et sont si préjudiciables à notre gouvernement,

« Chargeons par le présent, et commandons à nos sujets que cela concerne, d'être très vigilants et stricts dans la recherche, la poursuite et la punition de toute personne qui se rendrait coupable d'actes dissolus,

immoraux ou de pratiques contraires au bon ordre et aussi de prendre des mesures efficaces pour supprimer tous les mauvais lieux et maison de débauche. »

Le *Radical*, qui appelle cette pièce « un ukase moralisateur », épuise contre son auteur les plus violentes injures de son répertoire vraiment démocratique.

Pour lui, il s'insurge surtout à cette idée que « le bon Dieu intervient souvent dans les manifestes des souverains en cette fin du dix-neuvième siècle. Après Guillaume II, voilà dit-il, Victoria qui s'autorise du Seigneur pour parler à son peuple. »

Le *Radical* trouve cela bien rétrograde et, dans sa démocratique compassion, il va jusqu'à donner la leçon à ces souverains, dont la volonté fait la loi de l'Europe.

Si le journal de M. Maret y mettait un peu plus de réflexion, il conviendrait cependant qu'en plaçant, comme ils l'y ont mis, le bon Dieu dans leurs affaires, les souverains qu'il plaint si fort, sont loin de les avoir compromis.

Un peu plus de bon Dieu en France, bon *Radical*, aurait peut-être retenu notre malheureux pays au bord de l'abîme que l'athéisme a fait si profond et que vous creusez tous les jours.

Comparé au « Dieu des monarches », le démon républicain est vraiment un piètre sire.

VICTOR TAUNAY.

## INFORMATIONS

### UN BANQUET DE 4.000 COUVERTS

Le conseil des ministres a décidé, jeudi matin, d'organiser pour le 4 juillet, dans la galerie des machines de l'Exposition, au Champ-de-Mars, un banquet pour célébrer l'anniversaire de la Fédération de la Révolution. A ce banquet, seraient invités les maires de tous les chefs-lieux de cantons de France, qui sont au nombre de 2.900.

M. Floquet s'est rendu chez M. Carnot pour l'inviter à ce banquet. M. Carnot a accepté l'invitation.

Seront également conviés tous les sénateurs et députés, ainsi que les membres du Conseil municipal de Paris.

Le Président de la République a accepté la présidence de ce banquet. Tout nous laisse croire que les abords de la travée le long de laquelle sera dressée la formidable table, seront envahis par de nombreux marchands de longues-vues, offrant aux invités des lunettes qui leur permettront de voir d'un bout de la table à l'autre.

Et les discours ? — car on en prononcera des discours ! — Comment seront-ils entendus ?

On parle dans les couloirs du Palais-Bourbon d'une prochaine demande d'amnistie pour tous les délits de presse et électoraux.

### L'ENVOYÉ ALLEMAND CHEZ M. CARNOT

Avant-hier, à trois heures, a eu lieu, à l'Elysée, la réception du général comte d'Alvensleben, envoyé extraordinaire du gouvernement allemand, chargé de notifier au Président de la République française l'avènement au trône de Guillaume II.

Une voiture de l'Elysée a été chercher le général à l'hôtel où il est descendu.

Le général est arrivé à l'Elysée, accompagné par un de ses officiers d'ordonnance et par M. Mollard fils. L'escorte était formée par un escadron du 6<sup>e</sup> cuirassiers.

Il était en grande tenue de général commandant un corps d'armée et il portait tous ses ordres.

Il a été reçu au bas du perron du palais par le colonel de Lichtenstein et par le commandant Chamoin. Le poste de l'Elysée rendait les honneurs militaires.

M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, a présenté le général à M. Carnot. L'audience a duré environ un quart d'heure. Elle a été privée.

Le général comte d'Alvensleben a été reconduit à son hôtel avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

M. Goblet, ministre des affaires étrangères, a rendu hier à M. le général comte d'Al-

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE VI

Sur les hauteurs d'Allennes

(Suite)

Louis resta. Ce singulier spectacle remplissait son âme d'une profonde émotion. Quant au Furet, il était accablé de fatigue, et, tout doucement, à l'arrière du bateau, il s'était d'abord étendu, puis assoupi. Louis prit le vaillant enfant dans ses bras et le porta dans un coin du sol abrité du vent. Un reste de toile servit de couverture. Charlot ne s'éveilla pas. Il dormait profondément, et c'était un saisissant contraste que celui de ces deux corps couchés, l'un pour toujours, l'autre pour quelques heures.

Alors Louis, bercé par le murmure des flots et du vent, pensa à sa mère, qui devait tant souffrir de son absence, dont il connaissait la santé délicate, et que peut-être il ne reverrait jamais !

Il pensa aussi à sa bien-aimée, à cette ravissante et douce jeune fille dont il était séparé

maintenant par un abîme, par la mort peut-être ! Puis son imagination le porta près de Raimbault, dans la *Barque rouge*, et il crut voir des mains s'agiter sous la tente et des voix crier vers lui, en l'appelant au secours.

Et alors, dans son impatience, Louis se leva et, fermant les poings avec une colère que doublait le sentiment de son impuissance, il se promena de long en large sur la nouvelle grève que la Loire venait de créer et qui, peu à peu, se rétrécissait à mesure que le flot montait.

Puis, après un quart d'heure de cet exercice, Louis pensa à sa vieille amie, à cette pauvre femme qui, déjà, avait trouvé la mort dans les flots ; il se rapprocha de sa barque, y entra, écarta un instant le lambeau de toile, contempla, au rayon de la lune, le pâle visage de M<sup>lle</sup> Marinval et, tombant à genoux, les mains jointes, laissa couler ses larmes sans essayer de les retenir.

Sa force était vaincue, son courage était abattu avec ses espérances. Comment lutter contre les éléments ? Comment vaincre les flots ? Où chercher les secours humains, la justice, les tribunaux, dans ce moment d'anarchie et de trouble général ? Louis comprenait qu'il n'avait rien à attendre des hommes, et de fond du cœur il adressait à Dieu les plus ardentes prières.

Une heure s'écoula dans cette méditation si profitable aux hommes courageux et énergiques ;

la lune s'était de nouveau cachée derrière les nuages et l'obscurité la plus profonde s'était répandue sur la terre.

Tout à coup un éclair déchira la nue, et Louis Duparc, relevant la tête en sursaut, aperçut d'énormes nuages chargés d'électricité qui couvraient le ciel et semblaient descendre jusque sur les eaux, puis un coup de tonnerre strident, prolongé, retentit et vint ajouter à l'horreur du spectacle. Le jeune homme frémit dans tous ses membres. Bientôt un orage effroyable éclata, le vent mugit, souleva les flots, les jeta violemment sur la rive nouvelle, courba les arbres, siffla dans les branches et dans les feuilles des ceps de vigne et agita en tous sens la faible barque. Louis doubla les amarres et prit son pic pour éloigner du sol le *Sagittaire*.

Il attendait avec impatience l'arrivée de ses amis, il craignait que le Furet ne s'éveillât et ne prit peur, et, à la lueur des éclairs, il contemplait avec une émotion profonde les eaux soulevées, bondissantes, les épaves lancées au loin et les arbres courbés jusqu'au flot, redressant ensuite leur chevelure ruisselante comme une crinière de lion sortant d'un torrent.

Ah ! ceux qui ont vu, ceux qui ont entendu cet orage du 4 juin 1856, ces coups de tonnerre étouffant tous les autres bruits et paralysant tous les efforts, ne l'oublieront jamais !

Louis s'effrayait, à la fin, de sa solitude et s'étonnait de la longue absence de ses compagnons. Il se demandait si le *Sagittaire* tiendrait bon jusqu'au bout contre le flot, et déjà il se préoccupait de réveiller le Furet et de sortir avec son aide M<sup>lle</sup> Marinval du bateau pour la déposer sur la terre ferme. Il redoutait aussi la pluie qui ne pouvait tarder à tomber.

Tout à coup, des bruits de pas précipités retentirent à peu de distance.

Louis se redressa.

— Qui va là ? demanda-t-il.

— C'est nous, répondit Lheureux.

Bientôt, en effet, Lheureux parut, suivi de trois hommes inconnus à Louis. C'étaient le fermier du Tertre, Jean Michau, et deux inondés, déjà réfugiés à la ferme et qui venaient prêter leurs secours à d'autres malheureux. Ces hommes gardaient le silence, mais ils pleuraient, parce qu'ils avaient laissé dans la vallée, vers Russé, leurs logis, leurs meubles et leurs récoltes. Ils n'avaient pu sauver que leur vie et quelques vêtements de rechange.

Louis alla au-devant d'eux, les salua, les remercia d'un mot et les conduisit au bateau. Alors il se fit, à la lueur des éclairs, un triste travail. On plaça doucement M<sup>lle</sup> Rosa sur la voile, et les hommes, tenant cette voile par les quatre coins, la portèrent à travers les vigues d'abord, puis à

vensleben la visite que celui-ci lui a faite avant-hier.

L'envoyé extraordinaire de l'empereur Guillaume II, qui a dîné jeudi soir à l'Elysée, doit repartir aujourd'hui pour Berlin.

Les d'Alvensleben sont extrêmement nombreux dans l'armée prussienne, et cette famille a, depuis trois siècles, fourni une trentaine de généraux à la Prusse.

M. de Freycinet est vivement préoccupé de résoudre, avant de quitter le ministère, l'alimentation des places fortes en cas de guerre.

Ce qui l'a frappé et tourmenté, dans les statistiques qu'on lui a présentées dernièrement, c'est que Paris, venant à être bloqué, n'aurait de vivres que pour dix-sept jours.

M. Arago, ambassadeur de France à Berne, est mis à la retraite, et remplacé par M. Mariani, ministre plénipotentiaire à Munich.

M. Mariani est le neveu de M. Floquet.

#### LA CRAPAUDINE

Le ministre de la marine a ordonné une enquête immédiate au sujet d'une punition dite la crapaudine, qui aurait été infligée à un passager militaire, à bord du paquebot le *Canton*, revenant du Tonkin.

On sait en quoi consiste cette abominable torture : la patient, les bras et les jambes attachés par de forts liens qui les contraignent à se rejoindre, est exposé au grand soleil jusqu'à ce que ses forces l'abandonnent.

De plus, afin de prolonger ses souffrances, un soldat, sur ordre reçu, a versé de l'eau d'heure en heure, sur les pieds et les mains du condamné pour faire mieux entrer les cordes dans les chairs tuméfiées.

Un cuisinier civil du bord, ayant protesté contre le supplice infligé à ce soldat, a été mis aux fers par le capitaine Haunet, commandant du navire, et condamné par le commandant du croiseur le *Duchafault*, rencontré en route, à un mois de prison et deux mois de suspension de solde.

#### RÉVOLTE EN ALGÉRIE

On annonce d'Algérie de graves troubles qui ont éclaté à Souk-Ahras.

On parle de révoltes aux environs de Guelma, à Ain-Amara et Sellaoua. La cause de ces troubles est dans la famine produite par l'invasion des sauterelles. Les Arabes errent partout. La faim les pousse à commettre des crimes.

Des spahis sont arrivés qui seront dirigés sur les villages troublés. La gendarmerie s'y est transportée avec l'administrateur.

Il eût été peut-être plus logique de supprimer la révolte en envoyant aux malheureux affamés quelques morceaux de pain.

La musique de la garde républicaine a quitté Paris ce matin à sept heures et demie. Elle se rend en Belgique, à Liège, pour y

traverser les chemins de traverse, jusqu'à la ferme du Tertre.

On avait, préalablement, réveillé Charlot qui suivait, épouvanté, contemplant l'orage, écoutant les mugissements du vent.

Au Tertre, on trouva quelques femmes en pleurs, assises au coin du foyer et, dans une chambre à part, un lit tout préparé pour recevoir le corps de M<sup>lle</sup> Marival.

Quelques instants après, arrivèrent Beaudrillard et un jeune prêtre qui n'était pas le curé de la paroisse, mais un inondé, lui aussi, venu de la vallée pour chercher refuge chez un confrère. En quelques mots, Beaudrillard mit Louis au courant de ses démarches.

Il avait, comme il le pensait bien, trouvé tout le monde éveillé dans le bourg. Les inondés arrivaient à tout instant de la vallée. Le maire, prévenu par lui, avait aussitôt prit note de la déclaration mortuaire et déclaré qu'il viendrait lui-même, le matin, avec un médecin. Déjà, deux autres cas semblables s'étaient présentés. Le curé et le maire se multipliaient pour donner partout des secours et des consolations et on les voyait courir de tous côtés pour n'oublier personne. Le vicaire parcourait la vallée en bateau, aidé par deux braves pêcheurs; il allait, au péril de sa vie, de ferme en ferme, d'arbre en arbre, cherchant les inondés, et, à chaque voyage, amenait en sûreté

prêter son concours aux fêtes que la Société des *Enfants de Grétry* a organisées en l'honneur de son parrain, l'illustre compositeur liégeois.

L'excellente musique donnera deux concerts, l'un demain dimanche, l'autre lundi.

#### Une Héroïne

Sous ce titre, la *France militaire*, feuille républicaine, publie le fait suivant dont nous avons déjà sommairement entretenu nos lecteurs :

Le mois dernier, M. Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé de l'armée, remettait, au nom du ministre de la guerre, la croix de la Légion d'honneur à la sœur Hyacinthe, ex-supérieure de l'hôpital d'Hanoi.

Voici les états de service de cette courageuse femme, auxquels une anecdote toute récente et que nous racontons plus loin, ajoute, si cela est possible, un nouvel éclat : Eugénie Terme, en religion sœur Hyacinthe, fille de cultivateurs de Polignac, près Le Puy, est née en 1837.

Entrée en 1856 au noviciat des sœurs de Saint-Paul de Chartres, elle est envoyée deux ans après à la Martinique. Une effroyable épidémie de fièvre jaune ravage l'île, sœur Hyacinthe est atteinte par la terrible maladie et demeure seule survivante de l'hôpital de Fort-de-France.

Son dévouement est à la hauteur du danger; elle rentre en France dix-huit ans après !

Sa santé rétablie, elle est envoyée au Tonkin en 1883 et en revient au mois d'octobre 1887.

Tels sont, rapidement esquissés, les services de cette héroïne.

Il y a quelques jours, sœur Hyacinthe se rendait dans sa famille à Polignac et passait à Saint-Etienne pour voir son neveu, le dragon Terme, du 4<sup>e</sup> régiment.

Elle se présentait au quartier Grouchy et le factionnaire devant les armes lui rendait les honneurs.

De tournure et d'allure toute militaires, sœur Hyacinthe semblait se sentir dans son élément au milieu des soldats étonnés et respectueux devant cette guimpe blanche ornée d'une croix.

C'est alors que les officiers présents pensèrent rendre hommage au symbole de l'honneur et à celle qui le portait en venant prier la sœur de leur faire le grand honneur de déjeuner avec eux. Après quelques insistances, elle acceptait et se dirigeait, au milieu de tous, vers la pension des officiers.

Sœur Hyacinthe, âgée de 50 ans, en paraît à peine 40; pleine d'entrain, d'esprit et de jeunesse, elle tient tout le monde sous le charme de sa conversation et de ses anecdotes sur la Martinique et le Tonkin.

C'est elle qui a fermé les yeux au sergent Bobillot et attaché à son chevet la croix qu'il avait vaillamment gagnée au siège de Thuyen-Quan.

Et quand, à la fin du repas, les verres se sont levés pour boire à sa santé, voilà ce que chacun avait dans le cœur et sur les lèvres :

vingt ou trente personnes. Il en était de même à Bourgueil, à Allonnes et dans toute cette partie de la vallée qui déjà était sous les eaux.

Le curé avait proposé à Symphorien de lui donner son jeune confrère pour l'accompagner au Tertre, et Beaudrillard avait accepté avec une vive reconnaissance.

Quelques instants après, M<sup>lle</sup> Rosa reposait sur le lit des fermiers du Tertre. Près d'elle priait le prêtre, à genoux sur une chaise basse. Charlot était assis dans un coin, sur ses talons, et les trois hommes sur un banc, devant la fenêtre. Une bougie aux reflets tremblotants brûlait sur une table et éclairait ce tableau funèbre.

Dans la chambre voisine on entendait les sanglots des femmes, et Jean Michau allait des uns aux autres soutenant et consolant de son mieux les infortunés que Dieu avait groupés à son foyer.

Au dehors le vent soufflait toujours en tempête, l'orage continuait et la pluie commençait à tomber avec violence, en grésillant sur le toit. Le bruit monotone de la gouttière jetant son trop plein dans la cour était en harmonie avec la tristesse profonde qui étreignait tous les cœurs.

(A suivre.)

« Ma sœur,

» C'est avec une émotion profonde que nous saluons en vous ces saintes filles de la Charité qui suivent notre drapeau jusqu'au bout du monde pour consoler et aider à mourir ceux qui tombent pour la France.

» Honneur au pays qui produit des dévouements si sublimes et dans lequel le courage des femmes est à la hauteur de celui des soldats ! »

#### LE CHOLÉRA AU TONKIN

La grande pensée du règne de Jules Ferry va-t-elle encore nous valoir le choléra ?

Il se pourrait.

On lit à ce sujet dans le *Bulletin médical* du 25 juin, sous cette rubrique : « Tonkin » :

« L'épidémie cholérique exerce de grands ravages sur les indigènes depuis la fin de mars. Nos troupes elles-mêmes ont été fort éprouvées ; du 25 mars au 14 avril, il y a eu 180 cas et 110 décès, parmi lesquels 3 officiers. »

D'autre part, le *National* a reçu une lettre de Hanoi, où nous lisons :

« Cette année le choléra fait de grands ravages avec ceci de particulier, c'est que les troupes sont beaucoup plus frappées, proportions gardées, que les indigènes. »

Le correspondant du *National* attribue cette recrudescence du fléau à l'incurie de l'administration militaire.

Enfin, un de nos lecteurs nous fait parvenir une lettre d'un officier du corps d'occupation du Tonkin, d'où nous détachons les lignes suivantes :

« Nous sommes en plein choléra, et pas de médecin ! Il m'est mort dix-sept hommes sur soixante dont se compose ma garnison, depuis le 27 mars : presque un par jour en moyenne. »

» Les convois ont totalement épuisé mes hommes, et pour peu que cela continue, mon effectif sera réduit de moitié.

» Quelles misères j'ai vues dans ces convois ! Des hommes marchant malades, nus-pieds, quelquefois avec la demi-ration, mourant sur les chemins ! »

#### L'AFFAIRE AGUETANT

A-t-on enfin mis la main sur l'assassin jusqu'ici si vainement recherché de Marie Aguetant ? Tout le fait supposer et on a la ferme conviction que d'ici quelques jours on en pourra fournir les preuves matérielles.

Il y a quelques mois, un vol important fut commis à l'hôtel du Palais, situé Cours-la-Reine. Un Espagnol disant se nommer Prado était descendu dans cet hôtel, y avait fait quelques dépenses, en se donnant des airs de grand seigneur.

Un matin, un garçon le surprit en train de fracturer le coffre-fort d'un riche Américain occupant un appartement voisin du sien. Prado prit la fuite. On courut après lui, avenue des Champs-Élysées; un gardien de la paix ayant voulu lui barrer le chemin, il tira sur cet agent plusieurs coups de revolver. Prado n'en fut pas moins arrêté et mis par le parquet à la disposition de M. Anquetil, juge d'instruction. Prado refusa de donner au magistrat aucun renseignement sur son identité et sur le séjour plus ou moins long qu'il avait fait à Paris. Il avait ses raisons pour cela.

Après une minutieuse enquête, il parvint à établir que Prado était le chef d'une bande de malfaiteurs composée de femmes et hommes qui ont commis à Royan, Rennes, Limoges, Orléans, Bordeaux, Niort, de nombreux et importants vols.

L'enquête continuait sans avoir pu dissiper le mystère qui entourait ce personnage, lorsque, vers le 20 du mois dernier, une dénonciation anonyme arriva au parquet. L'auteur de la lettre disait que Prado s'appelait, en réalité, Prado y Rido, qu'il était Espagnol, et qu'il était l'assassin de Marie Aguetant. Cette pièce fournissait, en outre, sur son identité des détails qui furent reconnus exacts.

Une nouvelle enquête fut ordonnée et confiée à M. Guillot, juge d'instruction.

L'enquête établit que Prado y Rido, Espagnol d'origine, avait mené à Paris une vie joyeuse, jetant l'argent par les fenêtres, bien que possédant pas de ressources avouables. Prado, très beau garçon, élégant et de grandes allures, ce rastaquouère fré-

quentait les cercles plus ou moins ouverts, où il jouait d'assez grosses sommes.

Il fut reconnu qu'une femme galante, qui se laissait appeler comtesse de Linska et qui — étrange coïncidence — se nomme en réalité Marie Renaud, lui avait servi de complice dans divers vols. Cette femme habitait la petite ville de Marenes, dans la Charente-Inférieure.

Elle fut arrêtée et traduite devant un juge d'instruction de Bordeaux.

Tout d'abord elle s'enferma dans un mutisme dont rien ne pouvait la faire sortir; mais, il y a cinq jours, elle finit par déclarer que son amant, Prado y Rido, lui avait avoué qu'il avait assassiné Marie Aguetant. A l'appui de sa déposition, elle donna le nom et l'adresse des recéleurs espagnols auxquels Prado y Rido avait vendu les bijoux volés à sa victime. Tout fait croire que ces bijoux seront saisis en Espagne et envoyés à Paris.

Si ce sont bien ceux de la victime, Prado pourra difficilement continuer à nier, comme il l'a fait jusqu'à ce jour.

Avant-hier, Prado a été confronté avec les divers témoins de l'affaire Marie Aguetant, notamment avec la fille R..., amie intime de la victime. Tous l'ont reconnu comme étant l'Américain de l'Eden-Théâtre.

Terminons en disant que le parquet a acquis à peu près la certitude que Prado y Rido ne serait autre que le fameux « homme brun » dont il a été tant question au cours du procès Pranzini, et que l'on a considéré comme le complice de ce dernier.

De même que Pranzini, cet individu est polyglotte. Il parle très correctement le français, ce qui ne l'empêche pas, quand le juge le presse par trop de questions, de les éluder sous le fallacieux prétexte que notre langue lui est peu familière.

#### ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Le cinquantième anniversaire du couronnement de la reine d'Angleterre a été célébré avant-hier à Londres et dans plusieurs localités du royaume, selon les règles ordinaires.

Les cloches ont sonné dans toutes les églises, des salves ont été tirées et les drapeaux ont été hissés sur tous les édifices publics.

— La reine d'Angleterre a fait savoir à Guillaume II, son petit-fils, que l'impératrice sa mère, veuve de Frédéric III, ne quittera l'Allemagne, pour se rendre en Angleterre, qu'après la fin du grand deuil de la cour.

#### LES HONORAIRES DU DOCTEUR MACKENZIE

Le montant des honoraires de sir Morell Mackenzie pour les soins qu'il a donnés à Frédéric III n'a été connu jusqu'ici que d'une manière approximative.

Le total de ces honoraires, comprenant les frais de voyage, etc., a dépassé 300,000 marks (375,000 fr.).

Lorsque le docteur Mackenzie demeurait constamment auprès de l'Empereur, il recevait des honoraires journaliers de 80 souverains ou 4,600 marks (2,000 fr.).

« Ces honoraires, dit, à ce propos, le *Tagblatt*, ne dépassent pas le gain journalier de ce médecin, attendu qu'il demande deux souverains pour une consultation et qu'il est certainement consulté tous les jours par plus de 40 personnes. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier, toute la journée, la pluie n'a cessé de tomber à plein temps, comme disent les bonnes gens. Les ruisseaux et fossés ont grossi d'une façon désespérante, et l'on craint que le Thouet ne déborde et n'envahisse les prairies, où les foins sont en partie coupés.

La température est descendue au-dessous de la normale en cette saison.

Aujourd'hui le ciel est encore gris et nous avons eu averses dans l'après-midi, mais le baromètre a une tendance à monter.

#### INSPECTION MÉDICALE DES CORPS ET ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES

Le ministre de la guerre, sur la proposition de M. Dujardin-Beaumetz, chef de la 7<sup>e</sup> direction, vient de désigner M. les mé-

décisions générales et principaux qui doivent procéder, en 1888, à l'inspection des corps et établissements militaires de France, de l'Algérie et des protectorats.

Pour les 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> corps d'armée et les Ecoles de Saumur et de Saint-Maixent, M. Gaujot, directeur de l'Ecole du Val-de-Grâce.

Il est bien entendu que l'inspection générale du service de santé comprend, dans chaque corps d'armée, tous les corps de troupes stationnés dans la région, les places fortes et les approvisionnements du service de santé.

Un détail observé par le *Figaro* à la réception du général d'Alvensleben, envoyé extraordinaire chargé de notifier l'avènement du nouvel empereur d'Allemagne à la France :

Le peloton d'escorte fourni par le 6<sup>e</sup> cuirassiers a été très remarqué par sa tenue magnifique.

Le général a félicité l'officier qui le commandait et qui était M. Dugué de la Fauconnerie, fils du député de l'Orne.

On se rappelle que M. Dugué de la Fauconnerie, étant élève à Saumur, il y a deux ans, avait été victime d'un grave accident, et que ses parents étaient venus le soigner pendant une quinzaine de jours.

#### L'APPEL DES RESERVISTES

Les affiches convoquant les réservistes des classes de 1879 et de 1881 viennent d'être posées.

Il n'y a rien de changé aux dates que nous avions données il y a quelque temps.

Sont convoqués du 20 août au 16 septembre, les réservistes exercés des 3<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps d'armée, qui feront les grandes manœuvres.

Les réservistes exercés des autres corps d'armée seront convoqués du 1<sup>er</sup> au 13 octobre.

Les réservistes exercés qui ont déjà été convoqués cette année, par ordre d'appel individuel, pour accomplir une période d'instruction, n'auront pas à répondre à cette convocation.

Enfin, les hommes des classes de 1876 et de 1877 de la cavalerie territoriale appartenant aux escadrons pairs sont convoqués de lundi 1<sup>er</sup> octobre au lundi 13 octobre inclus.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### HARMONIE SAUMUROISE

Chef: M. GOUBEAULT

Concert du dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1888, à 8 heures 1/4 du soir.

#### Programme

1. *Ké-Son*, pas redoublé..... BIDEGAIN.
2. *La Couronne d'or*, ouverture..... BUOT.
3. *Marie-Thérèse*, valse..... PIROUET.
4. *La Favorite*, fantaisie..... DONIZETTI.
5. *Serrons les rangs*, allegro..... SIGNARD.

#### RETRAITES DU SAMEDI

Les retraites en musique du samedi, qui avaient été supprimées, seront reprises à partir d'aujourd'hui 30 juin dans les garnisons du 9<sup>e</sup> corps d'armée où se trouve une musique militaire.

Les commandants d'armes des villes où il y aura des retraites seront libres de les supprimer, si une manifestation quelconque venait à se produire.

#### PARC A GELÉE ET PARC A GRÊLE MODERNE

Notre sympathique compatriote, M. Ch. Carichou, semble passer son existence à chercher les moyens de prémunir ses semblables contre tous les maux.

Déjà son activité l'a fait nommer seul délégué pour l'introduction en France et à l'étranger du merveilleux filtre Pasteur, dont les résultats sont si surprenants.

Il vient de mettre au jour une autre invention qui, exposée le 15 juin dernier à l'exposition interdépartementale de Sens, a obtenu du premier coup une médaille d'argent. C'est donc une preuve manifeste et certaine que le jury a reconnu à l'invention de M. Carichou une réelle valeur.

Nous voulons parler du *Parc à gelée et Parc à grêle moderne* ou abri protecteur de la vigne.

L'auteur du *Parc à gelée moderne* s'adresse en ces termes aux vignerons :

#### « VIGNERONS,

» Chaque année le spectre de la gelée et de la grêle vous poursuit. Avril, qui n'apporte à tous que des impressions douces, ramène pour vous les mêmes angoisses et les mêmes périls :

» Souvent vous vous couchez pensant qu'avec la matinée peut-être disparaîtront vos espérances de récolte, le fruit de vos durs travaux.

» Le mal est parfois horrible, irréparable; il épuise d'un seul coup la source de vos uniques bénéfices, et anéantit dans le germe vos moyens d'existence.

» *Le remède est aujourd'hui trouvé !*

» Et son prix modique le met à la portée de toutes les bourses.

» Notre nouveau système d'abri-protecteur dont la parfaite efficacité est prouvée, présente un double avantage et une supériorité incontestable sur tous les systèmes similaires en usage jusqu'à ce jour. Il forme pendant la période des gelées un rempart matériel contre la grêle; de plus, les matières qui le compose éloignent les insectes nuisibles des vignes et protègent ces appareils contre la destruction des animaux rongeurs. »

Comme on le voit, avec l'appareil de M. Carichou, il n'y a plus à craindre la gelée ou la grêle et la prospérité est rendue à nos campagnes vignobles.

TOURS. — *Voleurs de cadavres.* — Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« On nous signale une application vraiment monstrueuse de la nouvelle loi sur la *liberté des funérailles*. Le fait s'est passé dans notre ville et date de quelques jours seulement.

» Un sieur P..., gravement malade, avait été admis au Petit-Hôpital Saint-Gatien, établissement privé tenu par les religieuses Augustines.

» Quelque temps après son entrée dans la salle commune, au vu et au su des autres malades, le sieur P... se confessa très librement et sans avoir eu à subir aucune pression. La maladie s'aggravant, il reçut de même un peu plus tard et en pleine connaissance l'Extrême-Onction.

» Alors se présente dans la maison un individu qui signifie à la supérieure de ne pas laisser approcher le prêtre du moribond.

« Il est trop tard, répondit-elle, c'est fait, et d'ailleurs quand on veut, de parti pris, écarter le prêtre du lit des mourants, il ne faut pas venir dans notre maison. »

» Il paraît bien que, dans un moment d'égarément, le malheureux P... avait adhéré, peut-être même par écrit, je l'ignore, à quelque société de libre-pensée.

» Toujours est-il que, pour s'emparer plus sûrement du cadavre, quelques-uns des frères et amis se présentèrent de nouveau, lorsque le malheureux était à ses derniers moments et prétendirent l'emporter à son domicile au risque de le faire mourir en chemin. Il fallut l'intervention d'un médecin pour les faire renoncer à leur dessein.

» Toutefois, avant de se retirer, ils jugèrent à propos d'infliger une scène de violence à la pauvre femme P..., qui pleurait toutes ses larmes devant le lit de son mari.

» Celle-ci, malgré son émotion, trouva encore la force, après leur départ, d'interroger le mourant sur le caractère qu'il entendait donner à ses funérailles, et tous les malades de la salle attestent que la réponse, plusieurs fois répétée, a été celle-ci : Je ne veux pas être enterré civilement, je veux aller à l'église.

» Malgré cette déclaration formelle et les résistances de la veuve, aussitôt après le décès, les mêmes personnages, sans doute munis des autorisations nécessaires, enlevèrent le corps pour le faire servir le lendemain à une manifestation libre-penseuse.

» Et maintenant, nous le demandons à tout homme sensé et de bonne foi, de quel côté se trouve la violence et de quel nom qualifier une loi qui, sous prétexte d'assurer la *liberté des funérailles*, autorise de semblables excès? »

POITIERS. — *Les Dunes.* — M. Denizot, maire de Poitiers, s'est rendu avant-hier acquéreur, pour le compte de la ville, de l'immeuble de Notre-Dame-des-Dunes, moyennant le prix de 80,400 francs.

#### COURSES D'ALENÇON

Les courses d'Alençon auront lieu, cette année, les 22 et 23 juillet.

Le premier jour, cinq courses au trot monté et un steeple-chase.

Le second jour, deux courses au trot monté, trois courses au galop et un steeple-chase.

Les commissaires sont MM. Maillard, comte Røderer et Lequernoy.

#### PAS UN DÉCÈS EN 3 JOURS

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

« Une constatation qui n'est pas sans intérêt :

» Pendant 3 jours de la semaine dernière, dimanche, lundi, jeudi, il n'y a eu aucun décès à Rennes.

» Vendredi, il n'y en a eu qu'un et samedi deux.

» On ne se souvient pas que pareil fait se soit produit depuis très longtemps. »

#### LES MORSURES DE VIPÈRES

Par les temps des premières grandes chaleurs, il est prudent de prendre ses précautions contre les vipères, cette année surtout où il y en a plus que jamais.

Un jeune homme de 18 ans, habitant la commune de Saint-Germain-de-Longue-Chaume, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), vient de mourir des suites de la morsure d'une vipère. Un autre jeune homme, nommé Nivault, âgé de 16 ans, et habitant le village de la Machelière, commune de Saint-Aubin-le-Cloud, a été piqué mardi dernier par une vipère et l'enflure s'est produite aussitôt. Une cautérisation a été faite, mais néanmoins le jeune homme est bien malade.

#### MEMBRE QUI PARCOURT LE BRAS D'UN TYPOGRAPHE

Nous lisons dans la *Typographie française* :

« Supposons qu'un habile typographe travaille 40 heures par jour et trois cents jours par an, sans subir de chômage; il pourra lever 12,000 lettres dans sa journée, défalcation faite de la distribution et des corrections.

» La distance du cassetin au composeur peut être évaluée, en moyenne, à 33 centimètres, et autant pour le retour du composeur au cassetin, cela donne 66 centimètres pour chaque lettre levée, et 7,920 mètres ou 8 kilomètres pour la journée.

» En multipliant cette distance par les trois cents jours de l'année, on obtient 2,400 kilomètres ou 600 lieues, à peu près la distance de Lisbonne à l'Oural, frontière est de l'Europe vers l'Asie. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 juin.

La hausse de nos rentes se développe : le 3 0/0 gagne 20 centimes à 82.97; le 4 1/2 0/0 est à 106.15.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,452. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes à terme et au comptant. Les cours actuels sont des cours d'achat dont il faut se hâter de profiter si l'on veut bénéficier de la différence qui existe entre les cours du moment et le cours de 500 qui sera rapidement atteint.

La Société Générale est ferme à 455. Les Dépôts et Comptes Courants s'immobilisent à 600.

La Banque d'Escompte est demandée à 467.

Le premier tirage des obligations de la Société des Immeubles de France aura lieu le 10 juillet. Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr. sur le cours actuel de 385.

L'action de Panama s'inscrit à 307. L'émission est clôturée et tout fait penser qu'elle a été un succès pour la Compagnie. Les avis de répartition seront faits du 1<sup>er</sup> au 5 juillet. Les baissiers qui suivant leur habitude ont voulu à découvert vont être obligés de se racheter à la liquidation et contribueront ainsi eux-mêmes à faire remonter les cours.

Le Crédit Mobilier met en souscription publique, le 7 juillet, 101,750 obligations de première hypothèque de la Compagnie des Chemins de fer de Porto-Rico. Pour la première fois, des obligations d'un chemin de fer espagnol sont offertes avec une garantie de l'Etat. Le prix d'émission est fixé à 286 francs par obligation remboursable à 500 francs en 99 ans et rapportant 15 francs d'intérêt annuel. L'obligation ne pourra supporter une retenue pour taxe ou impôts supérieure à 50 centimes par an. La compagnie prendra, le cas échéant, la différence à sa charge.

Les Métaux se maintiennent à 822.50. Le Comptoir d'Escompte se traite à 1,045.

Le marché des actions de nos chemins de fer est peu animé. Les obligations sont très soutenues.

## Dernières Nouvelles

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 30 juin, 1 h. 05 soir.

Le conseil des ministres s'est entretenu ce matin du vote de blâme que le Sénat a infligé relativement aux incidents du maire de Carcassonne.

Si la question est aujourd'hui posée à la Chambre, le ministre de l'intérieur répondra.

Le projet de réforme de M. Assielta sur l'impôt et les prestations en nature sera déposé aujourd'hui.

M. Lockroy déposera également une demande de crédit de 6,000 fr. pour l'installation du Président de la République à Fontainebleau.

### Nouvelles à la main.

Lu dans un journal de Paris :

« Le nommé X... s'est brûlé la cervelle. »  
» La balle a pénétré dans le cœur, la mort a été instantanée. »

Pauvre M. X... ! dans quel endroit il plaçait sa cervelle !

Champoiseau fait une promenade à pied avec sa fiancée, dans le parc de Versailles. Soudain, la jeune fille pousse un petit cri : — Oh ! mes bottines me font horriblement mal ! Champoiseau, avec une galanterie exquise : — Voulez-vous essayer de mettre les miennes ?

### Théâtre de Saumur

Tournée BRASSEUR, directeur du théâtre des Nouveautés de Paris

LUNDI 2 Juillet 1888,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

**M. BRASSEUR**

Du théâtre des Nouveautés et du théâtre du Palais-Royal de Paris

**M. Albert BRASSEUR fils**

Jeune premier comique du théâtre des Nouveautés de Paris

M<sup>lle</sup> JULIETTE DARCOURT, M<sup>lle</sup> BLANCHE MARIE, du théâtre des Nouveautés; M<sup>lle</sup> LAURENT, MARCELLE, etc.; MM. LAURET, MARQUETTI, DUBOIS, DURIOL, SCHEY, etc.

## ADAM ET ÈVE

Pièce en 3 actes, de MM. Ernest Blum et Raoul Toché, musique de G. SERFETTE.

M. BRASSEUR jouera le rôle de *Satan* qu'il a créé et joué plus de 200 fois au théâtre des Nouveautés de Paris;

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle de *Adam* qu'il a créé.

### LE BRÉSILIEN

Comédie en 1 acte, de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, de l'Académie française, musique de J. OFFENBACH.

M. BRASSEUR jouera le rôle de *Brésilien* qu'il a joué et créé au Palais-Royal.

M. Albert BRASSEUR jouera le rôle de *Blancpartout* qu'il a joué à Paris.

*La Ronde du Brésilien*, musique d'Offenbach, chantée par MM. Brasseur et Albert Brasseur.

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 1 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. 50 (degré) le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs.

MAISON G. DOUBNEL. — P. ANDRIEUX, succ.

## CHALEURS RICOLES

Alcool de Menthe de (le seul véritable) contre les maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon, C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Exiger le nom DE RICOLES.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

